

permanente à cette fin. Cela n'existe dans aucun pays. Nous avons l'expérience des autres nations au sujet des impôts; nous avons comme elles commis des erreurs, parce que les conditions de l'univers sont autres qu'elles étaient. Cependant, je ne m'explique pas pourquoi on nommerait cette commission en établissant ensuite une commission du tarif du département des Finances. Si cette méthode doit être adoptée, que le ministre nous dise pour combien de temps les membres de la commission seront choisis, et quand ils présenteront leur rapport.

L'hon. M. BUREAU: Ce serait assez téméraire pour moi de dire combien de temps? Je ne sais combien de temps cette commission prendrait pour faire ce travail. Nous tenons à ce que ce travail soit fait soigneusement. La durée en sera réglée par décret du conseil.

L'hon. M. MANION: Mon honorable ami a fixé des appointements annuels; cette commission est donc établie pour quelques années au moins. Si ce devait être une commission, comme la commission ambulante des pensions, ou la commission sur le bois à pâte, la nomination n'en serait que temporaire. Je ne crois pas que les membres de ces commissions soient payés à l'année.

L'hon. M. BUREAU: Il est possible qu'elle devienne une commission permanente. Tout dépendra des circonstances. Parce que je dis \$10,000, cela ne signifie pas que cette commission est établie pour dix ans. Les membres en seront payés pour le temps que leurs services seront requis.

M. LADNER: La nomination d'une nouvelle commission représente une dépense additionnelle pour le pays, soit pour les provinces, soit pour le fédéral. Depuis de longues années, on constate que les gouvernements l'un après l'autre, ont augmenté le nombre des fonctionnaires, ainsi que des commissions, jusqu'à ce que les dépenses aient atteint des proportions alarmantes. Nous avons trop de commissions, et l'on dit que nos administrateurs publics sont trop nombreux. Etant donné les obligations auxquelles nous avons à faire face actuellement, quel que soit l'avantage de ce projet, il me semble que l'on devrait en différer l'expérience. Le moment n'est pas opportun pour le Gouvernement de créer d'une main de nouveaux postes à dix mille dollars, pendant que de l'autre, il réduit les appointements des fonctionnaires civils en diverses parties du pays. Le public n'en voit pas la nécessité. Depuis la Confédération, nous augmentons notre revenu et nous cherchons quelque moyen de

[L'hon. M. Manion.]

taxation, à l'aide de fonctionnaires hautement rémunérés, qui ont des relations avec le public et les intérêts commerciaux du pays, et de commissions du commerce et autres corps publics, dirigeant tous leurs efforts vers la solution de ce problème. Je croirais que, étant donné le fait que nous y sommes parvenus à l'aide des fonctionnaires que nous avions au service du pays, pendant de longues années, sans ajouter à nos frais d'administration, nous pourrions très bien, vu notre situation financière, remettre à plus tard ces expériences de nouvelles idées, qui ne sauraient qu'entraîner une augmentation de dépenses. Comme député de l'Ouest connaissant les travaux des commissions sous les gouvernements provinciaux, au fait de l'opinion publique, spécialement de celle qui est exprimée dans les journaux,—et je mentionnerai le Vancouver-Sun, qui a publié un article de fond très fort sur le gouvernement par commission, adressant ses conseils au gouvernement actuel, conseils qu'il serait à propos de suivre en ce moment,—à titre de député de l'Ouest, dis-je, sans préjugé, et ne considérant que les motifs de ce projet et les conditions actuelles, je crois que le Gouvernement propose ici une mesure législative que n'approuvera pas le public et ne sera pas à l'avantage du contribuable.

M. CHURCH: Cette résolution diffère des vues exprimées par le ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb), il y a un mois, lorsque la Chambre étudiait ses autres résolutions. On discutait beaucoup à ce moment la loi de l'impôt de guerre sur les profits industriels et la loi de l'impôt sur le revenu, disant comme la loi de l'impôt sur le revenu s'était trouvée en conflit avec la taxation des provinces et des municipalités. D'ailleurs, ce projet de commission consultative est tout à fait contraire au projet du ministre intérimaire des Finances qui tend à une conférence sur la taxation, entre les provinces, les municipalités et le Dominion. Au lieu de transférer l'application de la loi des profits industriels et la loi de l'impôt sur le revenu au ministère de la Douane et de créer une nouvelle commission consultative, il vaudrait mieux, je crois, réduire les taxes.

Je rappellerai à mes honorables amis de la gauche que l'un des principaux points du programme des cultivateurs unis de l'Ontario, était le retranchement dans les dépenses, la réduction des impôts, des dépenses capitales, de l'impôt sur le revenu, ainsi de suite; cependant, après avoir administré les affaires provinciales pendant quatre années, les cultivateurs unis ont augmenté la dette de l'Ontario de 97 millions à 247 millions. J'espère